



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/492/Add.3  
27 octobre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-troisième session  
Point 64 g) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : APPLICATION DES RESOLUTIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DU DESARMEMENT

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	
République socialiste soviétique de Biélorussie .....	2
Tchécoslovaquie .....	3

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

[Original : russe]

[14 octobre 1988]

1. La RSS de Biélorussie est convaincue que pour résoudre les tâches d'importance vitale auxquelles la communauté internationale doit faire face en matière de prévention de la guerre, de cessation de la course aux armements et d'acheminement résolu vers le désarmement, et surtout vers le désarmement nucléaire, il faut, parallèlement aux efforts bilatéraux, renforcer et approfondir l'approche multilatérale. De ce point de vue, la nécessité de rendre plus efficaces les efforts entrepris par la communauté internationale et en particulier l'amélioration de la situation en ce qui concerne l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur les problèmes de désarmement, revêtent une actualité croissante. L'application effective de ces résolutions renforcerait considérablement le rôle de l'ONU dans la réalisation des objectifs fixés.

2. Quelques saines tendances se dégagent des activités menées par l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement. L'esprit d'affrontement cède peu à peu le pas à une attitude positive. Lors de l'élaboration des projets de résolution, les délégations s'efforcent de plus en plus de procéder à des consultations actives avec un grand nombre de parties. On se montre aussi plus disposé à rechercher sérieusement une solution mutuellement acceptable dans l'optique de l'équilibre des intérêts et à coopérer de façon constructive.

3. La RSS de Biélorussie estime qu'il faut maintenir et développer ces tendances. Les efforts des Etats et des groupes d'Etats dans ce sens doivent être entrepris en commun, dans un esprit de réciprocité, à la faveur de rencontres. Il faut une fois pour toutes dépasser le stéréotype de l'affrontement, que ce soit au niveau des discussions ou à celui des travaux sur les résolutions. Cela permettra notamment d'unifier les projets de résolution et amènera en quelque sorte l'Assemblée générale à s'exprimer d'une voix unanime sur les problèmes examinés. La communauté internationale aura de ce fait la possibilité de concentrer sérieusement ses efforts sur l'application des décisions adoptées.

4. Cette attitude de non-affrontement multipliera les possibilités d'adopter des décisions par consensus. Il importe à cet égard que le consensus s'étende de plus en plus aux questions de fond et aux problèmes centraux et non plus seulement aux points de procédure et aux questions accessoires. Il faut lui donner un caractère non plus formel mais effectif, qui incite tous les participants à la décision à agir en vue de réaliser l'objectif fixé. Le rapport annuel du Secrétaire général sur l'état de l'application des résolutions adoptées pourrait jouer à cet égard un rôle important. Il serait utile que le Secrétaire général puisse, en consultation avec les participants aux négociations sur le désarmement, rendre compte aussi dans son rapport de l'avancement de ces pourparlers. A cette fin, il faut développer la pratique consistant à informer l'ONU des négociations en cours.

5. Il est également temps d'examiner de façon plus large la question de la tâche à confier à l'ONU en matière de contrôle de l'application des décisions et des arrangements adoptés dans le domaine du désarmement.

/...

6. Etant donné le rôle croissant de l'opinion publique dans la réalisation des objectifs du désarmement, on contribuerait à l'application des résolutions de l'Assemblée générale en activant la Campagne mondiale pour le désarmement.

TCHECOSLOVAQUIE

[Original : anglais]  
[18 octobre 1988]

1. Pour la République socialiste tchécoslovaque, la question de l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives au désarmement est étroitement liée à celle du raffermissement du rôle de l'Organisation dans le domaine du désarmement et requiert donc l'attention constante de tous les Etats Membres. Ces résolutions proposent des formules multilatérales pour résoudre les problèmes liés au désarmement, préalable à un vaste mouvement de désarmement.

2. La République socialiste tchécoslovaque a toujours préconisé de conjuguer les efforts dans ce domaine, ainsi qu'il est dit dans la Déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement adoptée en 1979 à l'initiative de la Tchécoslovaquie. La coopération devrait être la règle en matière de désarmement aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

3. La Tchécoslovaquie, qui est coauteur de la résolution 42/38 J, souligne la nécessité pour les Etats Membres d'accorder aux résolutions de l'Assemblée générale sur le désarmement une importance à la mesure du caractère pressant des problèmes qui se posent dans ce domaine. Il faudrait adopter une démarche prudente dans l'application de ces résolutions même si elles revêtent le caractère de recommandations.

4. Si tous les Etats Membres ne s'emploient pas activement à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale relatives au désarmement, nombre de problèmes resteront sans solution pendant des années et on sera incapable de mettre un terme à la course aux armements sur les plans quantitatif et qualitatif.

5. En outre, l'ONU ne serait plus à la hauteur de son rôle de coordonnateur et de la responsabilité qui lui incombe au premier chef en matière de désarmement, si les Etats Membres n'accordaient pas l'attention voulue aux recommandations et décisions de l'Assemblée générale dans ce domaine.

6. Les Etats doivent faire une large place à l'application plus rigoureuse des résolutions de l'Assemblée générale sur le désarmement dans leurs efforts visant à accroître l'efficacité de l'Organisation et à créer les conditions matérielles de la sécurité générale.

7. Pour la Tchécoslovaquie, une façon d'améliorer la situation en ce qui concerne l'application de ces résolutions serait que les Etats participent largement et sur un pied d'égalité à leur élaboration, et en particulier à leur adoption par la voie d'un consensus qui soit l'expression de la volonté politique des Etats de trouver une solution constructive aux différentes questions que pose le désarmement. Bien entendu, il ne serait pas question d'écarter les résolutions où s'exprime l'opinion de la plupart des Etats Membres sur des questions à propos desquelles un consensus ne s'est pas encore dégagé en dépit de tous les efforts.

/...

8. Les résolutions de l'Assemblée générale peuvent être décisives pour l'amorce ou la relance de négociations sur telle ou telle question de désarmement, à l'exemple des résolutions du Conseil de sécurité qui ouvrent la voie à des négociations sur le règlement de conflits internationaux. Les négociations doivent avoir pour objectif ultime de permettre d'élaborer et d'adopter des accords internationaux sur le désarmement à caractère obligatoire en vue de renforcer la sécurité générale et l'ordre juridique international. Pour la Tchécoslovaquie, l'attitude que les Etats Membres adoptent vis-à-vis de l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur le désarmement donne la mesure de leur volonté de recourir à des mécanismes multilatéraux de sécurité et de forger des relations mutuelles qui tiennent compte des intérêts des uns et des autres.

9. La résolution 42/38 J doit favoriser l'instauration d'une pratique consistant à examiner de manière approfondie et sous tous les angles l'état de l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur le désarmement. Cet examen permettrait de renforcer progressivement l'efficacité du processus d'élaboration des résolutions, d'améliorer les chances d'aboutir à un consensus et de donner plus de poids aux résolutions, en termes d'action notamment.

10. La Tchécoslovaquie pense que le Secrétaire général devrait consigner dans son prochain rapport sur l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives au désarmement, les opinions des Etats sur tous les aspects de la question. Il devrait en outre consacrer une attention particulière aux mesures visant à renforcer l'autorité politique et morale des résolutions et à créer les conditions favorables à l'adoption de mesures concrètes en vue de limiter et de réduire les arsenaux militaires. Il pourrait y faire part de son point de vue personnel sur les progrès réalisés dans le domaine du désarmement, en particulier sur le rôle de l'ONU. A l'occasion de l'établissement de ce rapport, le Secrétaire général devrait avoir la possibilité de consulter les participants aux différentes négociations sur le désarmement et de s'informer périodiquement auprès d'eux de leur évolution.

11. La volonté d'appliquer plus rigoureusement les résolutions de l'Assemblée générale pourrait également trouver sa traduction dans les activités menées dans le cadre de la Campagne mondiale de désarmement.

12. La République socialiste tchécoslovaque est pour la poursuite et l'élargissement des négociations internationales constructives sur ces questions, dans lesquelles elle voit le moyen d'amener la communauté internationale à prendre des mesures débouchant réellement sur la limitation des armements et le désarmement.

-----